

Saint Loup le MAG

C A M M A S

2021

LA LETTRE DU MAIRE

Chères Saint Loupiennes, chers Saint Loupiens,



Je suis heureux de vous présenter le budget 2021 de la commune. Au-delà d'une série de chiffres, un budget municipal est la concrétisation d'une vision et d'une orientation pour le développement de la municipalité. Un budget municipal, c'est le résultat d'un processus de réflexion et d'analyse entre les élus et la fonction publique. Un budget municipal c'est trouver l'équilibre entre le développement de la communauté, les infrastructures, les services et la capacité de payer de nos concitoyens.

Notre marge de manœuvre budgétaire est balisée par nos obligations d'opérations et d'investissements entre autres, les salaires, l'entretien des réseaux et des infrastructures, les achats d'équipements et les contrats de services. Nous devons composer avec toutes ces obligations pour aller de l'avant.

Les années 2020 et 2021 sont marquées par une crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, ce qui a engendré de lourdes dépenses spécifiques et non prévisibles.

Comme vous le savez, depuis plusieurs années nous n'avons pas augmenté les taux des taxes communales, malheureusement et sans gaité de cœur, nous devons de façon à équilibrer notre budget augmenter le taux de la taxe foncière de 2% (taux d'inflation 2020).

Vous pourrez voir dans les pages suivantes les dépenses imprévues liées à la COVID-19.

Cette lettre du maire est consacrée en grande partie au budget 2021, car il est important que chacun d'entre vous, dispose d'une connaissance complète et la plus parfaite possible de la façon dont les fonds publics sont utilisés et ce qui est envisagé par vos élus pour le bien être de la commune.

Nos choix pour 2021 priorisent d'abord l'achèvement des projets identifiés en 2019 qui couvrent nos besoins essentiels,

tels que les infrastructures d'eaux usées, l'entretien de notre réseau routier, et d'éclairage public, l'achat d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des services et le maintien de notre qualité de vie à tous.

Depuis la rentrée de septembre, tous les enfants sont accueillis par le personnel enseignant. Les services cantine et ALAE sont assurés efficacement par un personnel communal motivé dans le respect du protocole sanitaire imposé par le gouvernement.

Je tiens donc à renouveler mes sincères remerciements aux enseignants qui assurent l'éducation de nos enfants dans les conditions que l'on connaît, ainsi qu'à notre personnel communal, maillon essentiel entre le service public et nos concitoyens.

Je compte sur chacun d'entre vous pour remonter à la mairie les difficultés et les situations de fragilité extrêmes. Ce temps de crise, à la fois sanitaire et sécuritaire, doit aussi être un temps de solidarité.

Je vous fais confiance pour respecter les règles et les décisions des autorités compétentes. Plus l'épidémie reculera vite, plus vite nous nous retrouverons.

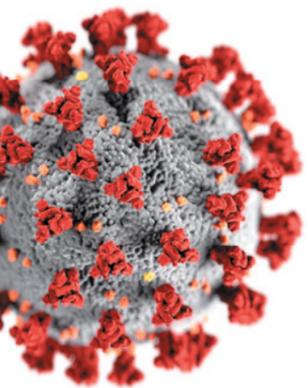
Dans cette période compliquée que nous traversons, prenez soin de vous et des autres.

Je vous souhaite un très bel été.

Très Cordialement
Votre maire, Claude MARIN

INFO
VIE LOCALE

SPECIAL **Budget 2021**
ENVIRONNEMENT



FRAIS EXCEPTIONNELS

LIES AUX MESURES SANITAIRES COVID 19

- Achat gel hydroalcoolique (école, mairie et bâtiments publics) : **1 276,40 €**
- Achat produits désinfection de l'ensemble des bâtiments avec mise en place papier essuie mains wc école : **7 083,14 €**
- Achat masques et visières : **2 207,00 €**
- Achat hygiaphones accueil mairie : **270,00 €**
- Achat signalétique adhésive pour sol et panneaux alvéolaires : **420,00 €**
- Désinfection du groupe scolaire (réalisée par une entreprise spécialisée) : **1 764,00 €**

- Frais de personnel ALAE et cantine de mars à mai 2020, pas de recettes ALAE et cantine : **37 781,81 €**
- coût heures supplémentaires et complémentaires pour la réorganisation à l'école et l'ALAE afin d'assurer les consignes sanitaires : **6 685,08 €**

- Travaux station épuration liés à la COVID19. Campagne de déshydratation mobile des boues d'épuration suite à l'interdiction d'épandage direct : **50 091,36 €**
- Travaux pour la création d'une unité de déshydratation à la station d'épuration Gotis : **307 253,36 €**

TOTAL GÉNÉRAL 364 740,79 €

Budget 2021

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2020	1 684 620,73 €
Dépenses 2020	1 357 752,47 €
Excédent sans report des résultats	326 868,26 €
Excédent avec report des résultats	596 868,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	587 600,95 €
Dépenses	243 277,17 €
Excédent sans report des résultats	344 323,78 €
Excédent avec report des résultats	516 059,71 €

TAUX COMMUNNAUX

TAXE	2018	2019	2020	2021
HABITATION	13,66%	13,66%	13,66%	SUPPRIMÉE
FONCIÈRE BÂTI	17,35%	17,35%	17,35%	17,70%
FONCIÈRE NON BÂTI	120,84%	120,84%	120,84%	123,25%

BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT

RECETTES 2 004 867,30 €

TRAVAUX EN RÉGIE	2 000,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 660,00 €
ATTÉNUATIONS DE CHARGES	32 700,00 €
PRODUITS DES SERVICES	184 000,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ	327 985,18 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	419 813,00 €
IMPÔTS ET TAXES	1 024 709,12 €

DEPENSES 2 004 867,30 €

CHARGES FINANCIÈRES	4 158,43 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	6 713,35 €
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	14 000,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	221 992,99 €
DÉPENSES IMPRÉVUES & CHARGES EXCEPTIONNELLES	228 997,72 €
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	268 883,08 €
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	425 926,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	834 195,73 €

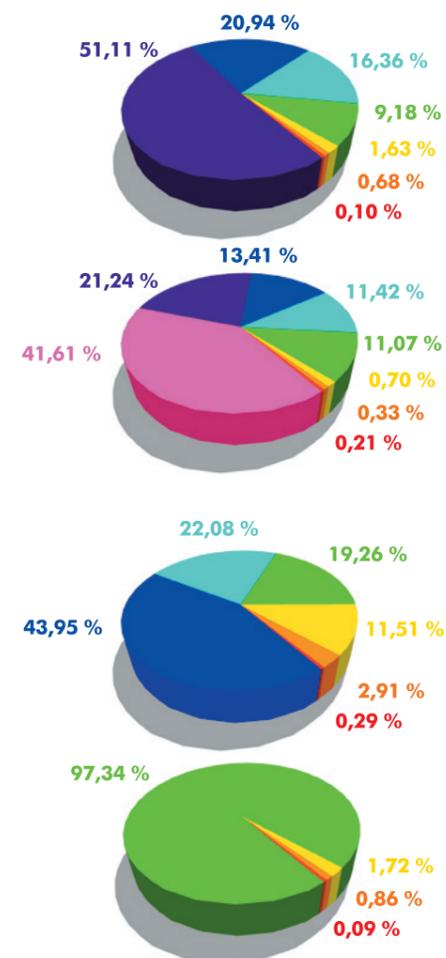
INVESTISSEMENT

RECETTES 2 336 712,41 €

OPÉRATIONS D'ORDRE ET CAUTIONNEMENT	6 713,35 €
FCTVA/TAXE D'AMÉNAGEMENT	68 000,00 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT/VIREMENT À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	268 883,08 €
EMPRUNT	450 000,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ	516 059,71 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 027 056,27 €

DEPENSES 2 336 712,41 €

OPÉRATIONS D'ORDRE	2 000,00 €
DÉPENSES IMPRÉVUES	20 000,00 €
REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	40 115,44 €
OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	2 274 596,97 €



ENVIRONNEMENT

ATTENTION

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS (et autres résidus) à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin est strictement interdit et passible d'une contravention de 450 euros (circulaire du 18 novembre 2011 et depuis le 11 mai 2017 - arrêté municipal n° D.2017.026).

LES COMPOSTEURS

Composter, c'est revaloriser les déchets verts dits "organiques" de la maison et du jardin en les amassant afin qu'ils se décomposent et produisent un engrais 100 % naturel appelé "compost". Près de la moitié des déchets que nous produisons sont des déchets de type organique et la plupart sont compostables. Le service de collecte et de valorisation des déchets met à votre disposition deux composteurs différents ainsi qu'un aérateur de compost : 400 et 600 litres. Vous pouvez vous procurer un composteur en appelant la CCCB au 05 34 27 13 65.



LA COLLECTE DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX SE MODERNISE

CHAQUE FOYER PEUT PRÉSENTER

- Le bac roulant de 360L (mis à disposition en appelant le 05 34 27 13 65).
- Soit en sacs homologués par le service déchets mis à disposition à la mairie.
- Soit en petits fagots liés avec de la ficelle (pas de liens métallique ou plastique).

CHAQUE FOYER PEUT PRÉSENTER AU MAXIMUM À CHAQUE COLLECTE :

- soit le bac roulant de 360L et 5 éléments à côté.
- soit 10 éléments.

Tout élément supplémentaire ne sera pas ramassé.



HORAIRES DES DECHETTERIES consultez le site :

www.decheteries-decoset.info

UNE NOUVELLE APPLICATION : CITYALL



Application sur google play, toute l'information locale en direct sur le smartphone des administrés.



Été 2021 ACCUEIL MAIRIE

En raison des congés d'été, le secrétariat de la mairie **fermera les samedis matin du 10 juillet au 21 août 2021 (inclus).**

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE :

Standard : **05 34 27 28 50**

Télécopie : **05 34 27 28 51**

Secrétariat Général/Services financiers : **05 34 27 28 52**

Etat-civil : **05 34 27 28 50**

Adjoint aux travaux :

Claude MILHAU : **05 34 27 28 57**

Adjoint aux affaires scolaires :

Sandrine PENAIRE : **05 34 27 28 59**

Adjoint aux relations publiques :

Herveline JACOB : **05 34 27 28 53**

Adjoint aux fêtes et cérémonies :

René FRUET : **05 34 27 28 54**

Appels urgents le week-end du samedi midi au lundi matin 9 h, jours fériés et tous les jours de 17 h 30 au lendemain 9 h : **06 72 14 56 26**

mairie@mairie-saintloupcammas.fr

Suivez l'activité de votre commune en vous inscrivant à la « newsletter » sur notre site internet

www.mairie-saintloupcammas.fr

CONTRIBUTEURS

Directeur de la publication : Claude MARIN

Comité de rédaction : Herveline JACOB, Patrice GERBER, Laurence PRUDON, Brigitte VILALTA, Denis SFORZIN, Corinne CALVIGNAC, Laurence CAMUS, René FRUET, Sandrine PENAIRE, Véronique FAURE, Claude MILHAU.

Avec la participation de Véronique ISOLA.

Création réalisation : Jean Christophe SARRAT

Impression : IMPRIMERIE DES CORREZIENS

LES RÈGLES DE VIE EN COMMUN



LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Notre qualité de vie dépend de la bonne volonté de chacun, le civisme est la base du bien vivre ensemble.

Quelques règles simples et essentielles doivent être respectées par tous :

- **Respect de la tranquillité des voisins**

Le bruit est devenu une des principales agressions de notre vie quotidienne.

La réglementation interdit les bruits qui, par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif, occasionnent un trouble anormal de voisinage (attention aux nuisances dues à l'utilisation des piscines, aux travaux intérieurs et extérieurs, aux aboiements des chiens, aux pots d'échappement modifiés des scooters et mobylettes), veillez à limiter les décibels

- **Respect des règles de stationnement et de circulation**

- **Respect de l'environnement**

Ne pas faire tourner son moteur lorsqu'on est à l'arrêt, ne rien jeter sur la voie publique, ne pas dégrader les chemins de promenade, maintenir la propreté, ...

N'oublions pas que nous pouvons être tour à tour gêneur et gêné, et qu'en cas de litige, la première des règles reste le dialogue.

Pour mémoire les travaux sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12 h et de 15h à 19h et le dimanche et jours fériés, de 10h à 12h et de 16h à 18 h.

Merci de partager avec nous cette volonté de prendre soin de la vie en société et du respect de l'environnement pour le bien-être de tous.

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs extrascolaire ouvrira ses portes cet été du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet et à partir du 23 août 2021.

Les grandes vacances arrivent à grands pas. Cet été encore, l'équipe d'animation ne manquera pas de créativité pour le bonheur de tous les petits Saint Loupiens.

De nombreuses activités seront proposées aux enfants afin qu'ils passent un bel été, sous le signe de l'amusement et du bien vivre ensemble.



FORUM DES ASSOCIATIONS

samedi 11 septembre 2021



RESTAURATION SCOLAIRE

C'est prêt!

Un nouvel espace d'information sur le portail web "C'est Prêt!" à disposition des parents d'élèves.

Il permet de consulter, sur téléphone ou PC, les menus des enfants, prendre connaissance des ingrédients et des allergènes présents dans les plats et accéder à des actualités hebdomadaires (nouveaux produits, fournisseurs, animations...).

Votre URL d'accès vous sera envoyée prochainement.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Prévention des cambriolages par des rondes régulières de policiers municipaux. Inscriptions à la Mairie.

ATTENTION MOUSTIQUE TIGRE



Pour plus d'informations :

www.occitanie.ars.sante.fr



A l'approche de l'été et des risques de canicule, faites-vous recenser auprès de la Mairie

05 34 27 28 50

